

COMMUNE DE MALLELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à treize heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALLELOY s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie, sous la présidence de Denis GODEFROY, Maire.

Étaient présents : Mesdames AME L., BAUQUEL J., BOMME S., BOURY M., DROIT L., LITAIZE E., LORAISSE L., SALEUR C. Messieurs, GEISSLER J., GODEFROY D., VALENTINI P.

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Étaient absents : GRUNHERTZ V., LOUTERBACH J-P., PIERRÉ C., REMOVILLE D.

Secrétaire de séance : BAUQUEL Joëlle

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 11 avril 2022, et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2022.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Budget Primitif 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 4 avril 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dix votes pour, un contre

- **VOTE**

le budget primitif 2022 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 551 118.45 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 148 500.49 €

QUESTIONS DIVERSES